

Particuliers

# Réussir la rénovation énergétique de son habitat

Parc naturel régional du Vexin français

# ÉCO -rénovation



Economies

Confort

Energies renouvelables

Eco-matériaux

Conseil professionnel

*Pour un développement économique responsable*

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





## Pourquoi rénover son habitat ?

- 1. Améliorer son confort de vie en**
  - Isolant pour supprimer la sensation de « paroi froide »,
  - Evitant les courants d'air
  - Eliminant l'humidité.
  - Chauffant sans surchauffe pour avoir suffisamment chaud,
- 2. Diminuer la consommation d'énergie et ainsi limiter son impact environnemental**
- 3. Réaliser des économies pour être moins dépendant de la variation des coûts de l'énergie (électricité, fioul, gaz)**
- 4. Valoriser et entretenir son patrimoine**



## Je m'informe

Le Parc et ses partenaires organisent des réunions d'information destinées aux particuliers souhaitant rénover leur habitat.

Au programme :

Les enjeux d'une rénovation réussie.

Quelle stratégie adopter ?

Quel accompagnement ?

Focus sur les différents types de matériaux.

Les aides fiscales et financières...

Ces réunions se tiennent périodiquement au Pôle Eco-construction et rénovation énergétique, au Bord 'haut de Vigny (95).

Une visite de la plateforme éco-construction s'impose. Accompagné par un spécialiste.

- Vous apprendrez à mieux connaître les matériaux à privilégier dans votre rénovation
- Vous visualiserez les procédés de mise en œuvre dans plusieurs modules de démonstration.

Le Parc met en outre à disposition de nombreuses informations et ressources sur son site Internet.

[www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)



# Le diagnostic

## clé d'une rénovation réussie

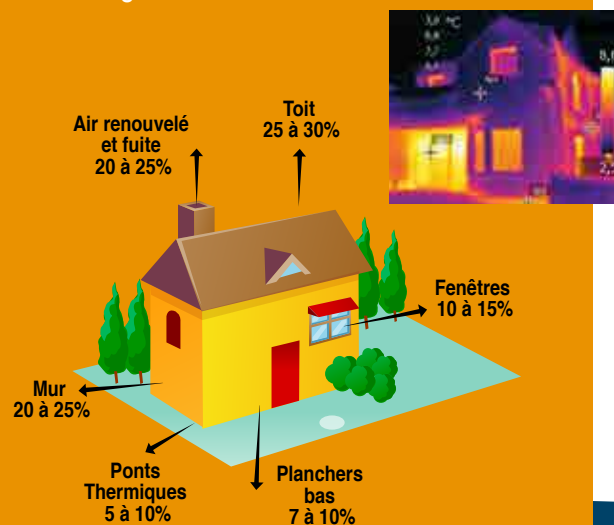
### 1. Pour réaliser un bon état des lieux :

Je sollicite un entretien avec un conseiller info énergie pour bénéficier d'un conseil personnalisé

- Pour le Val d'Oise :  
**L'espace info-énergie du PACT**  
01 30 38 07 30
- Pour les Yvelines :  
**Energies solidaires**  
01 39 70 23 06

### 2. Je lui présente mon habitat (photos), ses caractéristiques pour appréhender l'enjeu de rénovation.

### 3. En fonction des cas, le conseiller peut m'orienter vers un professionnel du diagnostic de l'habitat.



## Je conçois mon projet

Sur la base du diagnostic, je choisis la stratégie de rénovation en fonction de l'âge du bâti (avant ou après 1948).

- Je raisonne dans une démarche globale, en considérant les interactions du bâtiment avec son milieu
- Je veille au respect des règles d'urbanisme et des prescriptions architecturales
- Je privilégie les matériaux locaux et écologiques
- Après consultation des entreprises, j'évalue mon budget en tenant compte des aides financières et fiscales dont je peux bénéficier
- Je choisis des entreprises qui disposent d'un savoir-faire spécifique au bâti vexinois

## Les Aides financières et fiscales

**RGE**

### Crédit d'impôt pour la Transition énergétique (CITE)

Accessible aux propriétaires occupants et locataires, sans condition de ressources, le CITE permet de déduire des impôts 30 % des dépenses d'équipements et/ou de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation énergétique. Intervention par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE) nécessaire.

### Eco-prêt à taux zéro

Accessible à tous les propriétaires, occupants ou non, l'éco-prêt à taux zéro permet de bénéficier d'un prêt d'un montant maximal de 30 000 € pour réaliser des travaux d'éco-rénovation (jusqu'au 31/12/2015). Intervention par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE).

**TVA à taux réduit à 5,5%** pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements de plus de deux ans

**Certificats d'économies d'énergie** : un particulier peut solliciter ses fournisseurs pour que lui soient attribués des CEE. Ceux-ci peuvent prendre différentes formes : prêt bonifié, subvention, prime, bon d'achat, diagnostic gratuit.

**Programme Habiter Mieux** (dispositif ANAH) : permet aux personnes disposant de faibles revenus de réaliser des travaux de rénovation thermique grâce à des aides plafonnées.

### Aides du Parc

- Systèmes de ventilation double flux, puits canadien : 40 % des coûts éligibles, pour une dépense plafonnée à 15 000 € HT
- Etudes thermiques 70% d'une dépense plafonnée à 3 000 € HT (BBC Rénovation)
- Travaux de rénovation : 40 % d'une dépense plafonnée à 30 000 € HT (BBC Rénovation)

*D'autres aides sont proposées par le Conseil régional Ile-de-France : photovoltaïque, géothermie, toiture végétalisée.*



**Le pôle Eco-Construction et rénovation énergétique** s'adresse aux habitants, aux collectivités, aux entreprises du Parc naturel régional du Vexin français.

Il propose une information et un accompagnement aux personnes souhaitant mener un projet de rénovation énergétique de l'habitat.

Fruit d'une initiative conjointe de l'association Vexin Insertion Emploi et du Parc naturel régional du Vexin français, il permet aux demandeurs d'emploi de se former aux techniques des métiers du bâtiment pour un retour plus rapide à l'emploi.



**Accès :**

**Parc d'activités du Bord'Haut de Vigny  
1 rue de Rouen , 95450 Vigny**

D14, sortie 15, direction le Bord'Haut de Vigny

Informations sur : [www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)  
*pages développement économique*

Partenaires



Vexin  
Conseil général

**Parc naturel régional du Vexin français**  
Maison du Parc - 95450 Théméricourt  
Tél.: 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11  
E-mail : [contact@pnr-vexin-francais.fr](mailto:contact@pnr-vexin-francais.fr)  
Site internet : [www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)